

Image not found or type unknown



Rr procédure divorce réponse à ma question 1!!!

Par **carambarforever**, le **16/01/2009** à **11:32**

Ma femme demande le divorce. Son avocat m'a fait parvenir une convocation pour début février 2009 pour "présenter les pièces du dossier au tribunal. Je souhaite ce divorce mais je n'ai pas les moyens de payer un avocat et n'ai pas droit à l'aide judiciaire gratuite (je suis ressortissant britannique, travaille pour une entreprise espagnole, je vis en France mais n'y paie pas mes impôts).

Quels risques j'encours si je ne me présente pas à l'audience préliminaire? mon absence me causera t-elle du tort?

Merci de répondre précisément à ces questions.